

BUREAU DU DÉFENSEUR DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT ANNUEL

TOUS DIFFÉRENTS,
TOUS ÉGAUX

2015 - 2016



Table des matières

Notre vision	3
Notre mission	3
Notre mandat	3
Notre équipe.....	4
Bilan financier.....	4
Mot du défenseur.....	5
Demandes d'intervention dans des cas individuels	6
Points non résolus classés très haut sur la liste des choses à faire du défenseur des enfants et de la jeunesse	
Éducation, sensibilisation et recherche	12
Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : quatrième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant	13
Formule du cours	14
Rapporteurs-jeunesse.....	14
Pérennité du cours.....	15
Forum national pour l'établissement d'un commissaire fédéral à l'enfance et à la jeunesse.....	15
Francophonie multilatérale	16
Semaine d'éducation aux droits de l'enfant.....	17
Partenariat avec les acteurs de l'éducation.....	18
Le 20 novembre à l'école La Villa des amis à Tracadie-Beach : école intéressée à devenir respectueuse des droits	19
Autres projets d'éducation et de sensibilisation.....	19
Recherche	21
Groupe de recherche interdisciplinaire et expertises de l'Université de Moncton	21
Projet relatif à la cyberviolence	22
Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes.....	24
Principes directeurs	24
Processus	24
ACCESS Canada et ACCESS Esprits ouverts NB : Champions de la recherche transformatrice en santé mentale des adolescents.....	26
Intervention systémique et conseils au gouvernement	27
Enquêtes systémiques	28
Lancement du rapport <i>Plus d'aide, moins de poursuites : réduire l'entrée des jeunes au système de justice criminelle</i>	28
Propositions au gouvernement.....	30
Présentations	30
Réunions des intervenants.....	30
Initiatives menées en collaboration	31
Conclusion.....	33

Rapport annuel 2015-2016

Nous proposons, dans ce rapport annuel, de présenter les trois champs d'intervention du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ) : demandes individuelles, éducation, sensibilisation et recherche, et intervention systémique et conseils au gouvernement.

Notre vision

Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des citoyens actifs. Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick croit que notre province peut être un endroit où les enfants passent avant tout, et où leurs droits et leur intérêt sont défendus. En clair, nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file dans la défense des droits de nos jeunes

Notre mission

Le défenseur des enfants et de la jeunesse écoute chaque enfant et chaque jeune, coopère avec les familles, les organisations communautaires et les partenaires du gouvernement, et soutient les droits des enfants et des jeunes afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que l'on tient compte de leur intérêt dans toutes les décisions qui les concernent.

Notre mandat

Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- veille à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- voit à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- fait en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- fournit des renseignements et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la réceptivité et de la pertinence des services pour les enfants et les jeunes;
- défend les droits et les intérêts de tous les enfants et des jeunes, en général.

Adresse postale :

C.P. 6000
548, rue York, Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Téléphone : 506-453-2789

Sans frais : 1-888-465-1100

Télécopieur : 506-453-5599

Courriel : advocate-defenseur@qnb.ca

Site Web : <http://cyanb.ca/fr/>

ISBN: 978-1-4605-1792-5

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ)

Notre équipe

Norman J. Bossé, Q.C.	Défenseur
Juliette Babineau Moore	Gestionnaire du bureau et adjointe administrative
Kristine Shannon/Denise Viel*	Réceptionnistes
Annette Bourque	Directrice des services cliniques
Wendy Cartwright*	Déléguée
Jean Marc Daigle*	Délégué
Nathalie Gagnon*	Déléguée
Robert Lafrenière	Délégué
Marcelle Woods*	Déléguée
Christian Whalen	Défenseur adjoint et conseiller juridique principal
Sarah Dennene	Directrice de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation
Gavin Kotze	Directeur de l'intervention systémique
Jessica Melanson*	Analyste du projet de prévention des dommages
Candice Pollack*	Étudiante en droit
Benoit Locas*	Gestionnaire du projet de prévention des dommages

*Partie de l'année

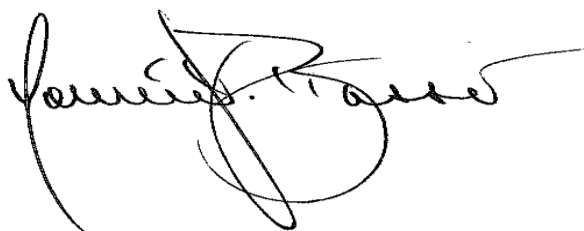
Bilan financier

2015-2016	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	738 250	794 641,55
Autres services	145 100	173 643,72
Fournitures et approvisionnements	15 500	3 498,26
Biens et matériel	9 150	9 090,97
Contributions et subventions	55 724	(17 000)
Service de la dette et autre	0,0	758,62
TOTAL	963 724	964 633,12

Mot du défenseur

En vertu de l'article 25(1), la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse, je sou mets ce rapport annuel à l'Assemblée législative de la Province du Nouveau-Brunswick. Le rapport de cette année intitulé « Tous différents, tous égaux » parle du fait que tous les enfants et les jeunes sont, et devraient être considérés comme étant, individuellement différents, mais égaux que soit leur origine, leur handicap et leur lieu de résidence ; c'est leur droit.

Encore une fois, je saisis cette occasion pour remercier et de féliciter mon personnel pour leurs efforts inlassables et leur travail pour faire en sorte que les droits de tous les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont protégés sans crainte et que tous les services leur sont fournis. Aussi, je les remercie pour la préparation de ce rapport qui informe à la fois le gouvernement et la société civile sur les questions qui touchent tous les enfants et les adolescents au Nouveau-Brunswick.



Norman J. Bossé, c.r.





Demandes d'intervention dans des cas individuels

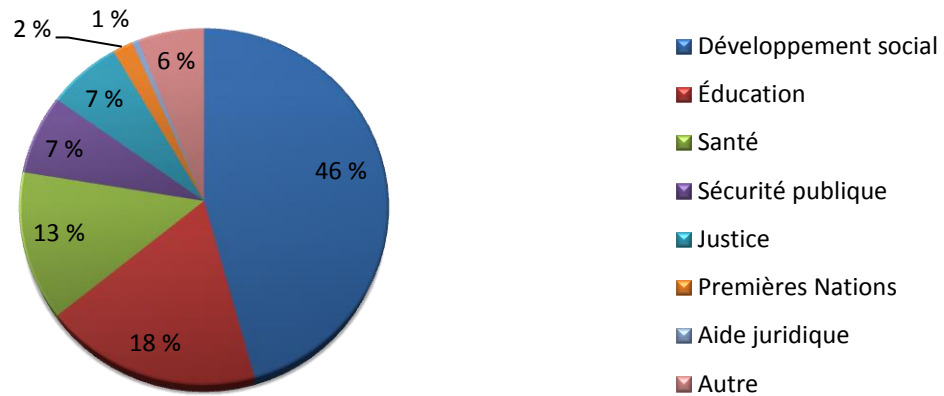
Les appels et les courriels des jeunes, de leurs parents ou tuteurs légaux, de membres de leur famille élargie et de la collectivité, de professionnels et d'intervenants communautaires, et les visites auprès de ceux-ci ont donné lieu à 536 demandes d'intervention individuelles au cours de l'année, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'an dernier. Quarante-vingt-onze pour cent des demandes ont nécessité l'intervention d'un délégué pour étudier à fond le dossier et 10 % ont été traitées le jour même (demande de renseignements, aiguillage vers un autre organisme, dossier clos ne relevant pas du mandat du défenseur).

Voici des exemples de situations qui ont été portées à l'attention du défenseur des enfants et de la jeunesse par les jeunes l'an dernier :

- a) Un jeune plus âgé recevant des services dans le cadre des Services d'appui à la jeunesse du ministère du Développement social veut être confié à la garde du ministère, car il souhaite obtenir une aide supplémentaire et un soutien à plus long terme du ministère;
- b) Une jeune fille ne se sent pas en sécurité dans une unité psychiatrique, car elle est victime d'intimidation de la part d'autres jeunes qui reçoivent aussi des soins;
- c) De nombreux jeunes veulent qu'un délégué assiste aux réunions au cours desquelles des décisions sont prises à leur sujet afin de s'assurer que leur voix sera entendue et que leurs droits seront respectés;
- d) Un jeune incarcéré veut poursuivre ses études, mais l'établissement n'offre aucun programme éducatif aux jeunes qui ont reçu leurs diplômes d'études secondaires;
- e) Un jeune sous garde en milieu ouvert demande que le BDEJ intervienne, car on lui refuse l'accès à l'école;
- f) Une jeune fille plus âgée veut connaître ses droits; elle veut vivre avec son père, même si sa mère n'est pas d'accord;
- g) Un jeune à besoins spéciaux veut plus de soutien à l'école pour réussir;
- h) Un jeune incarcéré a de la difficulté à joindre son agent de probation pour lui parler et il a sollicité l'aide du BDEJ;
- i) Une jeune fille figure sur une liste d'attente pour des services de santé mentale depuis plus d'un an et elle veut savoir si le BDEJ peut intervenir pour qu'elle reçoive ces services;
- j) Un jeune s'est vu refuser l'accès à un avocat de l'aide juridique durant le processus de détermination de la peine;
- k) Une jeune fille transgenre de 17 ans s'enquiert des services de logement et de santé mentale auxquels elle pourrait avoir accès puisque ces parents n'acceptent pas son identité de genre et qu'elle a besoin d'un endroit où vivre et un soutien pour terminer ses études secondaires;
- l) Un jeune incarcéré a demandé au BDEJ d'examiner les portions de nourriture servies au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick;
- m) Le BDEJ a reçu un appel d'une élève du secondaire qui demandait une intervention, car elle pouvait seulement fréquenter l'école une journée par semaine en raison de symptômes d'anxiété et de dépression;
- n) Le BDEJ a reçu un appel d'une jeune fille de son lit dans un hôpital régional, car elle a appris qu'elle recevrait son congé dans les prochains jours et que le Ministère la retournerait dans un foyer de groupe. Elle veut se faire entendre et faire valoir qu'elle souhaite vivre dans une famille, non pas avec le personnel.

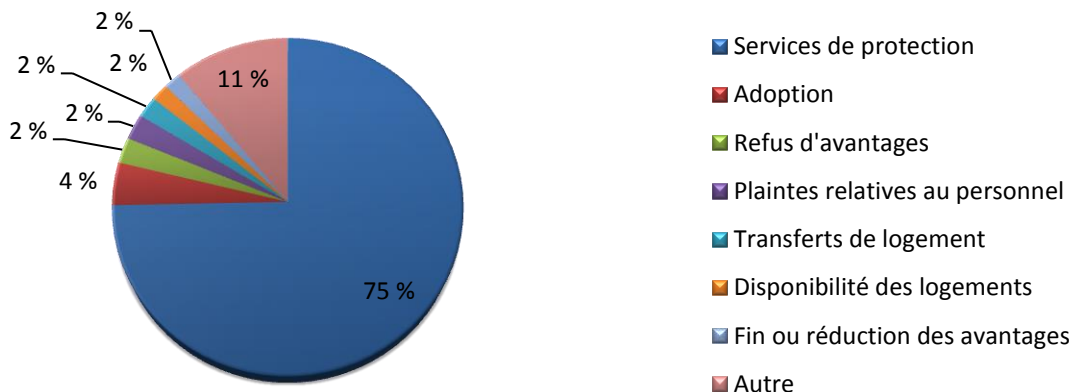
La plupart des demandes adressées au défenseur des enfants et de la jeunesse au Nouveau-Brunswick visaient le ministère du Développement social, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Quelques appels portaient sur l'Agence de bien-être à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et l'Aide juridique. Le tableau ci-dessous indique le pourcentage des appels reçus concernant chaque ministère ou organisme.

Pourcentage des demandes par ministère



Comme les années précédentes, la plupart des demandes d'intervention adressées au bureau étaient liées au ministère du Développement social (45,7 %). Le tableau ci-dessous indique les types de demandes reçues le plus souvent concernant ce ministère provincial.

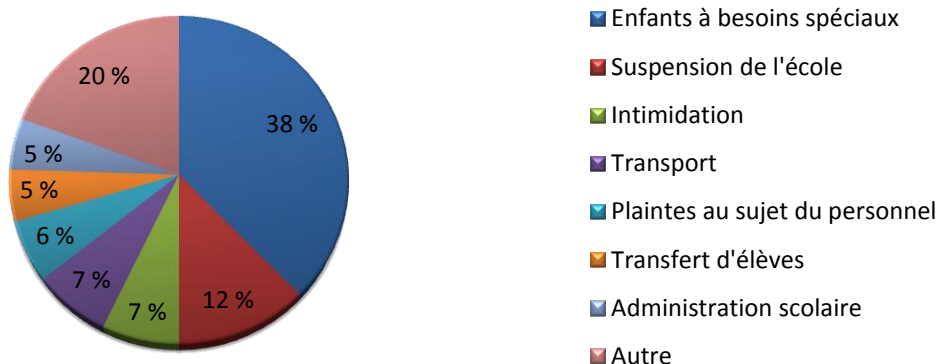
Pourcentage des demandes reçues au sujet du ministère du Développement social



Voici un exemple montrant comment les changements relatifs à l'environnement et les méthodes utilisées par les aidants peuvent modifier les types de comportement chez les jeunes. Un adolescent confié à la garde permanente du ministère du Développement social a téléphoné au BDEJ parce qu'il était trop souvent physiquement maîtrisé. Un délégué a rencontré l'adolescent, les aidants, la police et le tuteur légal. Les protocoles ont été modifiés afin que la contention soit un dernier recours, et le personnel a reçu une formation relative à l'utilisation de techniques de verbalisation, de stratégies d'apaisement et d'activités de création de liens. Les comportements du jeune ont grandement diminué, et le personnel était plus heureux et moins stressé lorsqu'il s'occupait de lui. Aucune autre accusation n'a pas été portée contre le jeune en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Les demandes reçues au BDEJ concernant le ministère de l'Éducation portaient souvent sur des enfants à besoins spéciaux, des suspensions de l'école, l'intimidation, le transport, des plaintes au sujet du personnel, le transfert d'élèves et l'administration scolaire, comme l'indique le tableau ci-dessous.

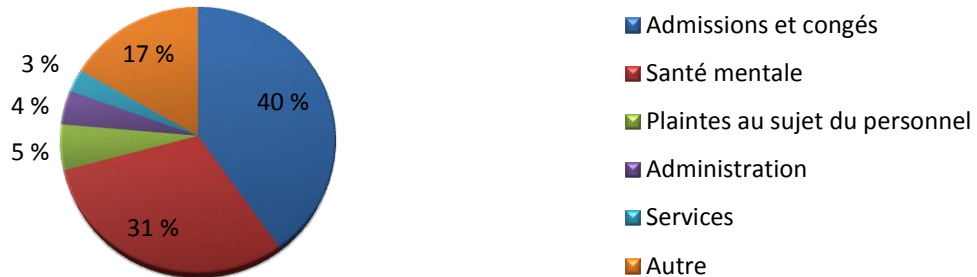
Pourcentage des demandes au sujet du ministère de l'Éducation



Plusieurs situations mentionnées ci-dessous permettront au lecteur de comprendre les types de demandes que le BDEJ reçoit des parents ou des fournisseurs de soins au nom des enfants à besoins spéciaux qui éprouvent des difficultés dans le système scolaire.

En ce qui concerne le ministère de la Santé, les questions qui sont soumises au BDEJ portent sur l'admission aux unités de soins psychiatriques et les congés, et la difficulté à accéder aux services de santé mentale dans la collectivité, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Pourcentage des demandes reçues au sujet du ministère de la Santé



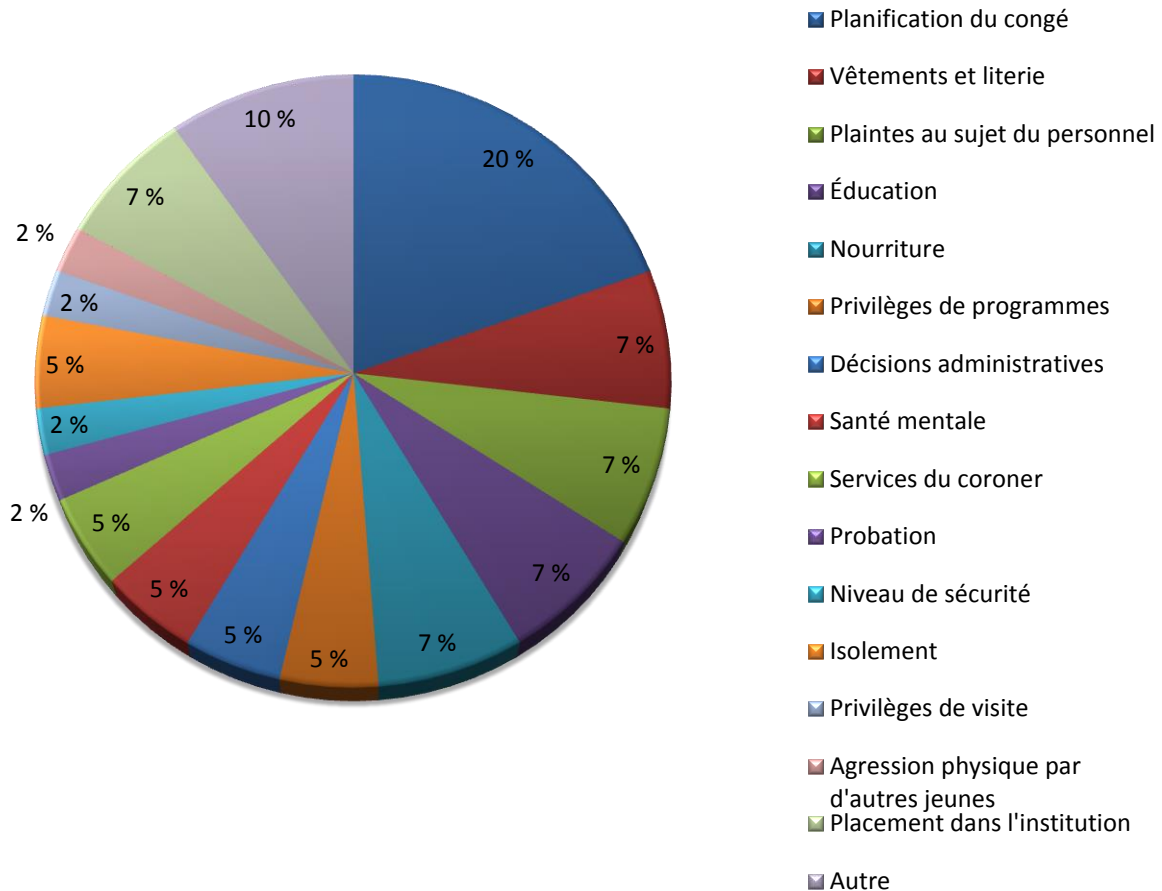
Le temps qu'il faut aux organismes communautaires pour planifier des soins en institution et des traitements pour que les jeunes puissent recevoir leur congé de l'hôpital à la fin de leur traitement ou à la Commission de recours de la santé mentale pour déterminer que les jeunes ne posent plus un risque pour eux-mêmes ou pour le public est un obstacle majeur pour les jeunes qui sont soumis à une évaluation et qui ne peuvent pas compter sur un membre de leur famille pour les accueillir lorsqu'ils reçoivent leur congé. Souvent, ils peuvent attendre plus d'un an avant qu'une ressource soit trouvée ou établie pour eux.

Un autre problème soulevé par les jeunes est la difficulté de voir leur psychiatre régulièrement pour discuter de leur médication, des effets secondaires et des plans de congé.

Les listes d'attente dans certains centres de santé mentale communautaires sont aussi un problème dont les jeunes, les parents et les professionnels du système de soins de santé font part au défenseur des enfants et de la jeunesse.


Les demandes visant le ministère de la Sécurité publique proviennent surtout des jeunes. Ceux-ci mentionnent souvent l'accès au logement, à l'éducation et aux services de santé mentale après avoir reçu leur congé. Ils expriment aussi leur insatisfaction quant à la nourriture, aux vêtements et à la literie, à l'accès à l'éducation pendant leur incarcération, au contact avec les agents de probation, aux privilèges des programmes et aux décisions prises par le personnel et l'administration de l'établissement.

Pourcentage des demandes reçues au sujet du ministère de la Sécurité publique



Les délégués du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse ont trouvé des solutions aux questions suivantes visant le ministère de la Sécurité publique.

- a) Plusieurs jeunes se sont plaints des collations en soirée au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick qui, selon eux, n'étaient pas soutenantes jusqu'au matin. D'après notre étude, la quantité de nourriture offerte aux jeunes, certains soirs, était insuffisante, et l'administration et le personnel de la cuisine ont travaillé ensemble pour régler le problème.
- b) Un jeune condamné à une peine de six mois n'avait pas accès à un programme éducatif pendant qu'il purgeait sa peine au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick puisqu'il avait déjà obtenu son diplôme d'études secondaires. Même si elle ne pouvait pas lui offrir un programme d'éducation complet, l'administration a établi avec lui un plan éducatif qui comprenait la lecture, la menuiserie et l'entretien du terrain de l'établissement avec le personnel.

- 
- c) Quelques jeunes ont de la difficulté à joindre leur agent de probation pour discuter. Les délégués du BDEJ ont veillé à ce que les jeunes puissent téléphoner à leurs agents de probation, laisser un message et avoir une conversation pour obtenir des réponses à leurs questions.


Quant au ministère de la Justice, les appels que le BDEJ a reçus portaient principalement sur les pensions alimentaires et les ordonnances du tribunal non respectées ou un désaccord avec les décisions prises par le tribunal.

Cas vécu : mon droit à un environnement adapté à mes besoins

La situation suivante montre comment des fonds supplémentaires peuvent avoir des effets réels sur la vie d'une adolescente et de sa famille. Lorsque vous vous retrouvez en fauteuil roulant dès l'âge de trois ans, votre mobilité dépend grandement des rénovations apportées à votre maison et de l'accès à un véhicule adapté fiable pour aller à vos rendez-vous et sortir de la maison pour participer à des activités et à des excursions. Le transport en commun pour les personnes à mobilité réduite n'est pas toujours disponible ou accessible aussi souvent que le souhaiterait un adolescent ou sa famille. La demande soumise au ministère du Développement social par les parents qui sollicitaient un appui financier pour aider à couvrir les coûts liés à l'achat d'un véhicule adapté a été refusée. Un délégué du BDEJ a discuté du problème avec la jeune fille, sa famille et le ministère du Développement social, et il a pu intervenir au nom de la jeune fille, faisant valoir que sa famille avait déjà assumé la majeure partie des coûts des rénovations à la maison et qu'elle faisait face à d'autres circonstances atténuantes. Le ministère du Développement social a revu la demande et offert une aide financière accrue. Le problème de transport a été résolu, et la jeune fille et sa famille ont pu aller à leurs rendez-vous et participer aux activités communautaires et aux rencontres familiales.

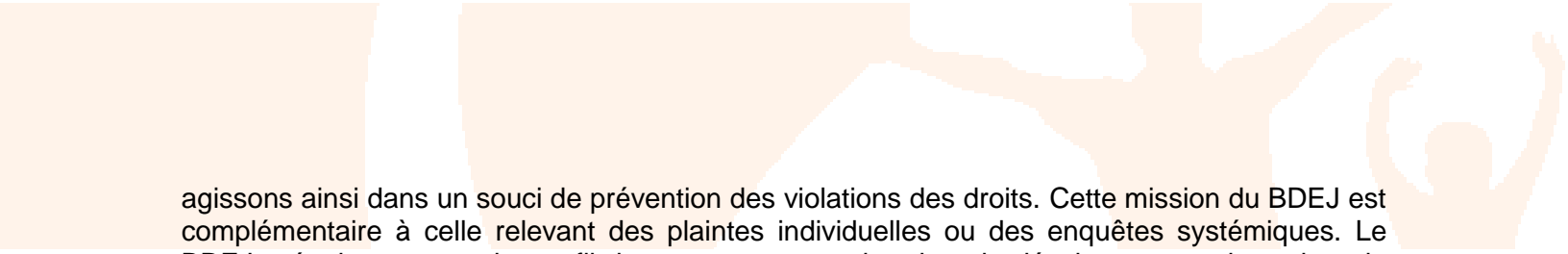
Points non résolus classés très haut sur la liste des choses à faire du défenseur des enfants et de la jeunesse :

- a) Le nombre de jeunes qui téléphonent ou écrivent au BDEJ augmente progressivement chaque année; mais il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser davantage de jeunes à l'existence du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, et à son mandat de défendre leurs droits.
- b) Les délégués constatent aussi un autre problème qui revient, année après année, dans les demandes d'intervention individuelles, soit le nombre de parents à couteaux tirés qui appellent au BDEJ et soutiennent être le parent le plus apte à élever l'enfant ou les enfants et qui demandent au BDEJ d'intervenir en leur nom auprès du ministère du Développement social pour faire changer l'ordonnance du tribunal. Nous orientons ces parents vers des programmes tels que Pour l'amour des enfants, afin qu'ils sollicitent un avis juridique et collaborent avec le ministère du Développement social. Nous savons toutefois que les enfants se retrouvent souvent au milieu du conflit et souffrent sur le plan émotif puisqu'il faut parfois des années avant que le tribunal règle les différends.

- 
- c) Certains jeunes sont évalués plusieurs fois durant leur courte vie. À titre d'exemple, il n'est pas rare qu'un jeune soit soumis plus de deux fois à une évaluation judiciaire ordonnée par le tribunal et qu'il soit évalué sept fois entre 13 et 18 ans. De plus, le même jeune a été évalué à plusieurs reprises avant ces évaluations ou entre celles-ci dans d'autres établissements ou dans la collectivité. Ce ne sont pas les évaluations qui manquent mais plutôt un plan de mise en oeuvre des recommandations, et les connaissances ou les ressources nécessaires pour savoir comment s'y prendre.
 - d) Le dépistage d'alcool et de drogues au moyen d'échantillons capillaires dans des cas de protection de l'enfance était aussi une préoccupation pour le défenseur des enfants et de la jeunesse l'an dernier. Le défenseur des enfants et de la jeunesse a demandé au gouvernement provincial de revoir les dossiers de protection de l'enfance dans lesquels des échantillons capillaires ont été utilisés pour dépister la consommation d'alcool et de drogues, afin de s'assurer que les enfants n'ont pas été retirés à leurs parents injustement.
 - e) Le BDEJ est heureux que le nombre de jeunes incarcérés l'an dernier a diminué, mais il demeure préoccupé du fait que bien des jeunes sont gardés en détention provisoire en attendant d'inscrire leur plaidoyer, puis en attendant leur procès et avant la détermination de la peine. Les adultes faisant l'objet des mêmes accusations ne seraient pas détenus avant la détermination de la peine. Certains jeunes disent aux délégués qu'ils préfèrent plaider coupable le plus tôt possible, recevoir leur sentence le plus rapidement possible, purger leur peine et en finir avec la situation.
 - f) Les jeunes détenus dans des cellules de tribunal ou de poste de police sont un autre point préoccupant. Les jeunes peuvent rester dans ces cellules en ciment froides et humides pendant une journée et une nuit; on leur donne une barre énergétique et de l'eau à chaque repas, et ils dorment sur le socle de ciment sans matelas, oreiller ou couverture.
 - g) Les enfants à besoins spéciaux et les enfants souffrant de troubles de santé mentale ou de comportement complexes ont besoin que les délégués interviennent pour eux lorsque leurs parents ou aidants ne réussissent pas à obtenir un plan éducatif qui répond à leurs besoins et leur permet de demeurer à l'école.
 - h) Le défenseur des enfants et de la jeunesse souhaite aussi que des changements soient apportés à la question du transport des jeunes avec des adultes par les shérifs, ainsi que des entraves et des menottes mises à chaque jeune.

Éducation, sensibilisation et recherche

La défense des droits des enfants consiste également à informer les enfants, les jeunes, les professionnels et les acteurs institutionnels sur les droits des enfants, et à les encourager à les défendre et à les promouvoir. Dans l'exercice de son mandat, le BDEJ encourage les actions concertées et collaboratives afin d'instaurer des milieux qui soient respectueux des droits fondamentaux et donc propices au bon développement des enfants et des jeunes. Nous



agissons ainsi dans un souci de prévention des violations des droits. Cette mission du BDEJ est complémentaire à celle relevant des plaintes individuelles ou des enquêtes systémiques. Le BDEJ a également acquis, au fil des ans, une expertise dans le développement de projets de recherche d'envergure et d'actions concertées avec des partenaires du milieu académique, gouvernemental ou autre organisme de la société civile au service des droits et de l'intérêt des enfants de la province.

Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : quatrième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

Le quatrième cours d'été international relatif aux droits de l'enfant organisé par le défenseur des enfants et de la jeunesse, et l'Université de Moncton, et soutenu par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, et l'Organisation internationale de la Francophonie s'est déroulé du 5 au 10 juillet 2015.

À la lumière du principe de non-discrimination et de l'article 23 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* conférant aux enfants et aux jeunes porteurs d'un handicap les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres enfants et les autres jeunes, les participants ont eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances du droit pour l'enfant de bénéficier du meilleur état de santé possible et de recevoir notamment des services médicaux et des services de rééducation. Les axes de réflexion au cours de la semaine étaient les suivants :

- a) Le professionnel face aux enfants vulnérables et leurs droits;
- b) La santé mentale à l'école et l'éducation inclusive;
- c) La santé mentale et le système de protection;
- d) La déjudiciarisation des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale.



Formule du cours

Plusieurs conférenciers ont partagé leur expertise par le biais de tables rondes ou de conférences en plénière. Les participants et les experts, aux horizons disciplinaires divers, ont ainsi eu l'occasion d'enrichir mutuellement leurs interventions auprès des enfants. Cette année, nous avons aussi développé des ateliers d'échange et de réflexion visant à favoriser les échanges interculturels pour les apprenants anglophones et francophones. Les séances d'études et les conférences ont porté sur les réformes législatives, les politiques publiques, les mesures préventives, l'accès aux soins de santé primaires facilitant la détection précoce des problèmes psychologiques, affectifs et mentaux des enfants et des jeunes ainsi que les approches transformationnelles. Cette formule vise ainsi à outiller efficacement les professionnels étant donné son contenu théorique, mais aussi pratique.

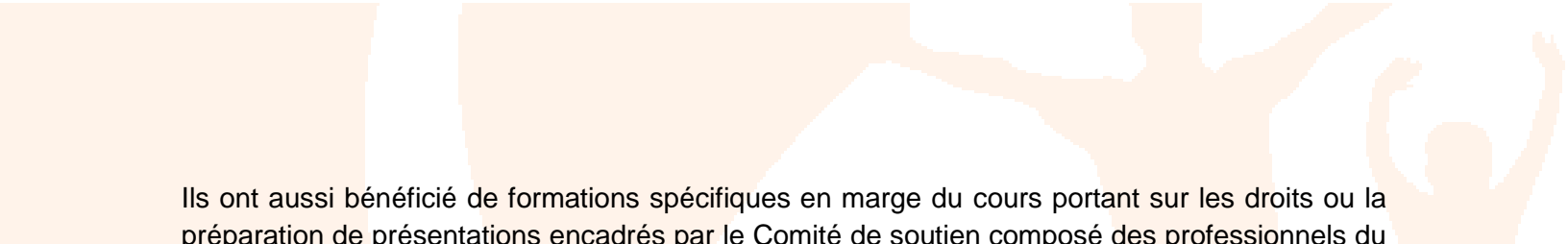
Quelques conférenciers parmi la trentaine présents :

- Rina ARSENAULT, C.M., mts, tsi - directrice adjointe du Centre Muriel McQueen Fergusson;
- Claire BRISSET, ancienne défenseure des enfants de la République française;
- Mary BIRDSELL, B.A., LL.B. - directrice générale, Justice for Children and Youth;
- Benoît VAN KEIRSBILCK, directeur général de Défense des enfants-Belgique, président de Défense des enfants-international;
- Marv BERNSTEIN, chef-conseiller en politiques- UNICEF Canada;
- Nathalie LEBLANC - conseillère de programme pour l'initiative de prestation des services intégrés de la province du Nouveau-Brunswick;
- Jean Bernard MARIE – professeur à l'Université de Strasbourg, expert-conseils en droits de l'homme auprès d'organisations internationales.

Rapporteurs-jeunesse

Afin d'assurer la participation significative des jeunes aux questions qui les concernent, le comité organisateur a invité les jeunes à se joindre à la conversation portant sur les enjeux relatifs à la santé mentale au cours de cette édition. Les jeunes de la province et de partout au Canada ont participé à cette semaine riche en échanges, leur offrant une expérience participative et collaborative qui leur a fourni les outils nécessaires pour aborder le sujet de la santé mentale en utilisant une démarche fondée sur les droits. Ces jeunes sont membres de conseils ou d'alliance jeunesse. Ils ont notamment eu l'occasion, durant ce cours d'été, de présenter leur travail et leurs idées, et de témoigner de leurs expériences vécues. Il s'agissait d'une nouveauté du cours cette année.

Parmi les activités menées par ces jeunes, notons les cercles de discussion tout au long de la semaine, la participation à des ateliers d'échange et de réflexion sur des sujets qui les concernent sans oublier leur rôle de rapporteurs, grâce aux interviews réalisées auprès de certains conférenciers.



Ils ont aussi bénéficié de formations spécifiques en marge du cours portant sur les droits ou la préparation de présentations encadrés par le Comité de soutien composé des professionnels du BDEJ avec le concours exceptionnel d'Angie Mapara Osachoff, coordonnatrice régionale de programmes à Equitas.


Pérennité du cours

La rétroaction des participants permet de constater que cette expérience unique au Canada est un réel succès. Elle met également en exergue un besoin important de formation à travers la Francophonie et au-delà en matière des droits de l'enfant. D'après les témoignages des participants, le cours a été une occasion de réseautage et d'échanges avec des personnes dédiées à la mission de protection et de promotion des droits de l'enfant. Il est ainsi clair que ce cours, à dimension internationale, a permis d'enrichir les expertises des professionnels néo-brunswickois et ceux des autres provinces canadiennes.

Grâce à ce succès, la cinquième édition du cours s'est tenue à l'Université de Moncton du 3 au 8 juillet 2016 et portait sur le thème des privations de liberté des enfants et le droit des adolescents à un système de justice pénale adapté. La sixième édition qui se tiendra en 2017 dans la même Université sera consacrée aux droits des enfants en situation de minorité linguistique ou culturelle et à la question identitaire. Les sujets d'études s'intéresseront ainsi à l'article 30, soit le droit pour les minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, de professer et de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue en commun avec les autres membres de leur groupe.

Forum national pour l'établissement d'un commissaire fédéral à l'enfance et à la jeunesse

Le samedi 10 juillet 2015, au lendemain de la clôture du cours d'été, plusieurs ONG canadiennes, associations professionnelles, représentants de la jeunesse et organisations philanthropiques se sont rencontrés à Moncton afin de discuter de la nécessité d'établir un commissaire canadien à l'enfance et à la jeunesse. Ce forum organisé par UNICEF Canada, le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, la Coalition canadienne pour les droits des enfants, la Société canadienne de pédiatrie, l'Association étudiante canadienne pour les droits de l'enfant et la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada fut également l'occasion idéale de discuter des visions que ces organisations canadiennes envisagent pour le commissaire fédéral. En suivi de ce forum et suite aux multiples recommandations proposées au Parlement par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne et les multiples représentants canadiens de la société civile, fut développé un appel à la concertation pour que le gouvernement fédéral prenne dans les meilleurs délais les mesures nécessaires pour créer un nouveau poste de haut fonctionnaire parlementaire pour les enfants et les jeunes du Canada. L'énoncé final *Appel à la concertation pour un Commissaire canadien à l'enfance et à la jeunesse : Éléments de discussion concernant les principes essentiels, fonctions et pouvoirs*, est en processus de diffusion à travers le pays parmi les agences et organisations d'aide aux enfants, les associations professionnelles, les communautés autochtones ainsi que les enfants et les jeunes canadiens.



Ce haut fonctionnaire devra agir comme un agent de surveillance, responsable de la protection et de la promotion des droits fondamentaux de l'enfant, en vertu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Toutes les parties à cet énoncé s'entendent qu'il est grand temps que le Canada remplisse ses obligations internationales envers ses enfants et ses jeunes, et que la création d'un Commissaire national devrait se réaliser dans les plus brefs délais.

Extrait de l'énoncé final

Francophonie multilatérale

Force est de constater que les échanges ayant eu lieu lors de l'édition 2013 du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant de Moncton portant sur le droit de l'enfant d'être protégé de toute forme de violence ont porté fruit. En effet, pour la première fois, fut développé un guide pratique « Entendre et accompagner l'enfant victime de violence ». Réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) avec le concours d'experts issus d'une dizaine de pays francophones, dont certains membres du BDEJ, ce guide, selon l'organisation, « a pour vocation de renforcer les capacités des professionnels intervenant auprès des enfants en mettant à leur disposition un outil de travail et de formation ». Il a été développé avec le concours du Groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone, né de la volonté de développer des outils de travail répondant aux recommandations tirées de l'état des lieux des droits des enfants dans l'espace francophone en 2009. Le guide pratique fut lancé, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Michaëlle Jean, à Paris, le jeudi 16 décembre 2015. Le lancement officiel canadien s'est tenu lors de la cinquième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant.

Le BDEJ s'est à nouveau impliqué auprès du Comité des droits de l'enfant de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF). Conférencière à la formation de l'AOMF portant sur les droits de l'enfant, la directrice de l'éducation et de la sensibilisation a présenté, en septembre 2015, un exposé sur le thème de la sensibilisation des enfants à leurs droits dans le contexte scolaire. Le BDEJ a également participé au IX^e congrès de l'Association, du 13 au 15 octobre 2015, qui s'est conclu par l'adoption de la « *Déclaration de Québec appelant au renforcement et à la consolidation des institutions de médiation en tant que promotrices des valeurs démocratiques, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme* ». Ce congrès a notamment été l'occasion d'échanger sur différents enjeux tels que le rôle concret des médiateurs dans les contextes de crise de gouvernance étatique sans oublier la priorité donnée aux enfants.

Tous **différents**
Tous **égaux**



Le droit à la **non-discrimination**
Article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU

All **Different**
All **Equal**



The Right to **Non-Discrimination**
Article 2 - UN Convention on the Rights of the Child

Le BDEJ a la conviction que les efforts de conscientisation et d'éducation dans la communauté sont indispensables à une meilleure protection des droits des enfants et des jeunes, ce pour quoi la direction de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation a, à nouveau, coordonné la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant (SEDE-CREW). Cette campagne s'est tenue du 16 au 22 novembre 2015 dans la province et sur le plan national. Cette semaine vise à commémorer la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre. Le BDEJ a, dans ce cadre, collaboré avec des partenaires et des organisations afin d'inciter à l'organisation d'une variété d'activités et d'événements à travers le pays faisant la promotion des droits de l'enfant en vertu de la *Convention*. Un nouveau site Web national d'éducation aux droits de l'enfant comprenant des ressources éducatives pour les enfants, les parents, les éducateurs et les enseignants a notamment été développé et mis à disposition durant la SEDE. De plus, une base de données d'activités portant sur le droit à la non-discrimination a été créée. Celle-ci compile une série d'activités des organisations partenaires classées par âge à destination des parents, éducateurs et enseignants accompagnée d'un guide de facilitation. Un concours national de cartes postales invitant les jeunes à partager leurs messages d'inclusion a été développé. Un partenariat avec l'International Institute for Child Rights and Development (IICRD) a été développé dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant et a également été initié dans le



What is CREW?

The Right to Non-Discrimination

In 1989, the United Nations adopted a treaty called the Convention on the Rights of the Child (UNCRC). The UNCRC says that all children have rights, and that everyone in the world is responsible for making sure that these rights are protected. Each one of the rights is as important as the others, and they are all connected to each other. Four of these rights are also called "general principles", because they help us understand all of the other rights under the Convention. Those rights are: (1) non-discrimination, (2) best interests of the child, (3) maximum survival and development, and (4) participation.

This year, Children's Rights Education Week (CREW) has chosen the right to non-discrimination as our theme. "Non-discrimination" seems complicated, but it is easy to understand. "Non-discrimination" means that no matter how different other children may seem, every child has the same rights as every other child and no child should ever be excluded. Rights are things every single child has, no matter where they are, what they look like, if they are a boy or a girl, if they speak a different language, live with or without disabilities, with or without their parents, practice a different religion, or culture, or way of life. To summarize, the right to non-discrimination means that, no matter what, every child should be treated fairly and equally.



Sur Nous

Le droit à la non-discrimination

En 1989, l'Organisation des Nations unies a adopté un traité appelé la Convention relative aux droits de l'enfant (CRDE). La CRDE affirme que tous les enfants ont des droits, et que tout le monde est responsable d'assurer la protection de ces droits. Chacun des droits est aussi important que les autres, et ils sont tous interreliés. Quatre de ces droits sont aussi appelés «principes généraux», parce qu'ils nous aident à comprendre tous les autres droits en vertu de la Convention. Ces droits sont les suivants: (1) la non-discrimination, (2) l'intérêt supérieur de l'enfant, (3) la survie et le développement maximal et (4) la participation.

Cette année, la Semaine d'éducation aux droits des enfants a choisi le droit à la non-discrimination comme thème. La non-discrimination semble compliquée, mais elle est facile à comprendre. La non-discrimination signifie que peu importe à quel point les autres enfants peuvent sembler différents, chaque enfant a les mêmes droits que tout autre enfant et aucun enfant ne devrait jamais être exclu. Les droits sont des choses que chaque enfant possède, peu importe où il est, à quoi il ressemble, s'il est un garçon ou une fille, s'il parle une langue différente, vit avec ou sans handicap, avec ou sans ses parents, pratique une autre religion, culture ou mode de vie. Pour résumer, le droit à la non-discrimination signifie qu'en toutes circonstances, chaque enfant doit être traité de façon juste et égale.

November 16-22 novembre ~ Join us! Rejoignez-

cadre de la SEDE nationale afin de promouvoir la participation des jeunes à une recherche. En effet, cet institut travaille en collaboration avec UNICEF Canada afin de mener à bien une étude nationale sur le bien-être de l'enfant au Canada. L'objectif est de pouvoir comprendre les facteurs sous-jacents comme les attitudes, pratiques, conditions, politiques, croyances, populations et lieux qui favorisent la protection, la croissance et l'épanouissement des jeunes, et qui favorisent donc aussi leur bien-être. L'essentiel étant d'être attentif aux opinions des enfants et des jeunes sur les facteurs qu'ils jugent les plus importants pour assurer leur bien-être.

Le rôle du BDEJ, dans ce type de campagne, est d'encourager le leadership au sein des communautés en faveur des droits des enfants et des jeunes. Sur le plan provincial, le BDEJ a soutenu ces activités de plusieurs façons : publicité, promotion, calendrier des événements sur son site Web, contributions financières modestes, contributions en nature telles que l'impression et la mise à disposition du personnel pour des conférences, ou encore distribution du matériel promotionnel ou éducatif. Nombre d'acteurs se sont associés à cette semaine haute en couleur. Soulignons, par exemple, le Fonds pour l'avenir des enfants des Premières nations qui organisa un déjeuner-bénéfice et le Réseau de soutien à l'adoption de la Fondation du Nouveau-Brunswick pour l'adoption. Au titre des activités, mentionnons un webinaire sur le rôle du BDEJ ou la finale de la Bataille des arts (BDA). Cette activité marquante a eu lieu le 21 novembre au Centre communautaire Sainte-Anne à Fredericton. La BDA est une activité qui permet aux jeunes gens de diverses cultures de s'exprimer sur le plan artistique, tout en sensibilisant le public au sujet des droits de l'homme, mais en particulier aux droits des enfants. La Maison des jeunes de l'ACADO, Saa Andrew Gbongbor, directeur de la BDA, et le BDEJ ont largement contribué au succès de cet événement. Ce fut une occasion de faire les premiers pas sur scène pour beaucoup de ces jeunes.



Finale de la bataille des arts

Le BDEJ a aussi rendu publique la première Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes, le mardi 17 novembre, à l'Hôtel Crowne Plaza de Fredericton (voir ci-dessous)

Partenariat avec les acteurs de l'éducation

Les membres du BDEJ sont également allés, le 20 novembre, jour d'adoption de la Convention, à la rencontre des jeunes et des enfants durant cette semaine dans des écoles de la province pour les encourager à faire entendre leur voix. Le BDEJ a notamment effectué une visite à l'école Monseigneur-François-Bourgeois à l'occasion du lancement de la Semaine provinciale de la promotion de la diversité et du respect. L'équipe a remis aux participants des affiches de la Convention, des signets et des livrets. Le défenseur, M. Bossé, s'est rendu à l'école Harbour View High School de Saint John, le 20 novembre.

Cette année, le défenseur adjoint et la directrice de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation se sont déplacés à l'école La Villa des amis à Tracadie-Beach, une école qui s'intéresse à l'initiative des écoles respectueuses des droits de l'enfant.

Durant cette journée, le personnel enseignant a préparé plusieurs activités auxquels les membres du BDEJ ont assisté. Ces derniers ont ensuite fait le tour des classes et organisé une causerie avec les élèves sur les droits de l'enfant. Par la suite, une rencontre avec la direction et le personnel enseignant a eu lieu ainsi qu'un dîner avec le conseil étudiant, une belle occasion d'en apprendre davantage sur les intérêts des élèves.

Avec nos partenaires concernés, nous voulons continuer à appuyer l'implantation d'écoles respectueuses des droits au Nouveau-Brunswick. Cette initiative qui est liée à notre mandat de sensibilisation et d'éducation permet aux enfants d'avoir un milieu scolaire respectueux de leurs droits.

En rappel

UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS :

- place la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* au cœur de sa culture;
- enseigne et intègre la compréhension des responsabilités de chacun envers l'autre et celle des sociétés envers les enfants;
- assure la cohérence entre les tâches quotidiennes liées à l'enseignement, l'administration de l'établissement, la gestion des projets et les programmes entrepris à l'école, ainsi que les politiques de gestion internes;
- donne aux enfants la possibilité d'exprimer leur opinion, de participer aux décisions concernant l'école et leur classe, et de contribuer à la résolution des problèmes.

Toujours selon UNICEF Canada, cette approche contribue notamment :

- à réduire l'intimidation et l'absentéisme;
- à favoriser l'apprentissage;
- à adopter des attitudes positives envers la diversité sociale et à réduire les préjugés;
- à améliorer les relations et les comportements;
- à inciter les enfants et les jeunes à soutenir la justice sociale.

Source : Unicef <https://erdcanada.files.wordpress.com/2010/10/brochure-erd-20132.pdf>

Autres projets d'éducation et de sensibilisation

Dans le cadre de la Semaine d'éducation, une exposition internationale ayant pour thème *Tes droits, c'est tout un art* a aussi été réalisée sous l'égide de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF). Les enfants originaires de partout dans le monde ont d'abord été sensibilisés à leurs droits. Ils ont ensuite été invités à s'exprimer sur ces derniers en dessins, peinture, sculpture et autre. Les meilleures œuvres ont ensuite été exposées à l'occasion du Congrès des membres qui s'est tenu au Québec. Il s'agit d'une exposition

itinérante. Une de ses œuvres fait la première page du rapport de la Stratégie des dommages causés aux enfants et aux jeunes, et a été exposée lors de la finale de la BDA.



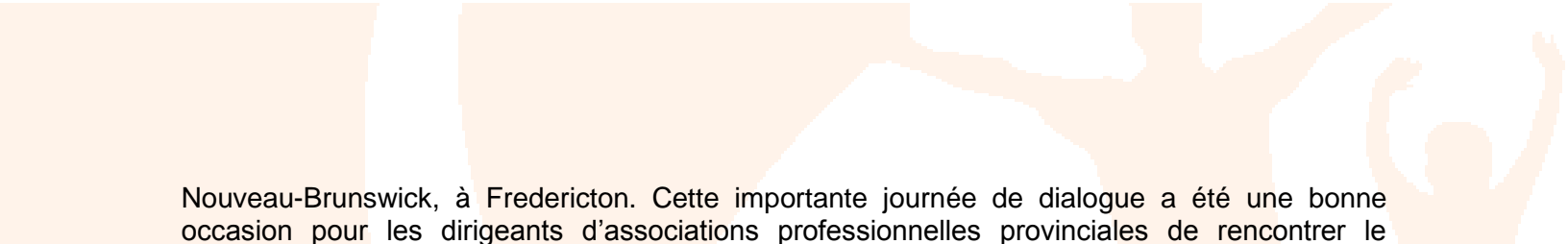
L'une des trois Murales des droits de l'enfant réalisées durant le camp d'été à l'ACADO. Une vingtaine d'enfants de Fredericton y ont participé.

Il faut également noter une collaboration avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. Le BDEJ a d'ailleurs rencontré les membres du conseil d'administration (des jeunes) pour une discussion enrichissante sur les besoins en matière de sensibilisation aux droits de l'enfant, en octobre dernier, à ses locaux à Fredericton. La directrice de l'éducation et de la sensibilisation a ensuite participé au Colloque de la FJFNB, *La Recharge*. Il s'agit d'un colloque provincial annuel qui réunit notamment une centaine de jeunes ainsi que les présidents et présidentes de tous les conseils des élèves des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick afin de discuter des défis qu'ils rencontrent dans leurs écoles. Le thème de l'atelier portait sur l'importance de l'éducation interculturelle. Ce fut l'occasion de partager des pistes de solutions. La discussion se poursuit tout au long de l'année puisque des jeunes sollicitent régulièrement le BDEJ pour des ateliers à leurs écoles ou l'obtention de matériel éducatif.

Cas vécu : mon droit à l'éducation

Les parents de deux adolescents qui fréquentaient la même école secondaire ont appelé au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, car les deux adolescents n'avaient pas de bons résultats scolaires. Un des adolescents venait tout juste de recevoir une suspension de longue durée de trois mois et l'autre ne voulait pas aller à l'école, car il était victime d'intimidation et était aux prises avec des troubles de santé mentale. Après plusieurs conversations, le délégué du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a pu rétablir la communication entre les parents et le district scolaire afin qu'ils puissent se rencontrer régulièrement pour dresser un plan éducatif pour les deux enfants. Les enfants sont retournés à l'école et ils se débrouillent bien depuis.

Le Forum pour les associations professionnelles du Nouveau-Brunswick est une activité de sensibilisation organisée par le BDEJ qui s'est tenue le jeudi 21 mai 2015 au Barreau du



Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Cette importante journée de dialogue a été une bonne occasion pour les dirigeants d'associations professionnelles provinciales de rencontrer le défenseur des enfants et de la jeunesse ainsi que son équipe, et d'obtenir une orientation sur le travail du BDEJ ainsi qu'un aperçu des projets stratégiques en cours. Comme le mentionnait le défenseur adjoint, Christian Whalen, cette session était placée sous le signe du développement de synergies nouvelles pour mieux œuvrer en faveur des droits des enfants. Par exemple, en suivi à ce forum, mentionnons qu'un webinaire de formation à l'intention de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a été donné par le défenseur. Depuis lors, les associations ont été sollicitées à plusieurs reprises dans le cadre des activités du BDEJ.

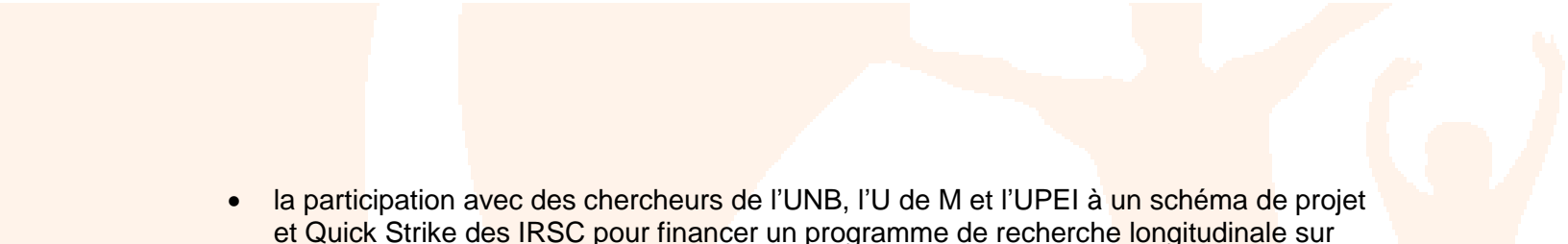
Dans la même lignée, l'équipe du BDEJ est régulièrement sollicitée dans le cadre d'activités de partenariats avec la société civile, signe que la promotion des droits de l'enfant est une action collective. Le défenseur et son équipe se déplacent souvent pour des conférences et des présentations portant sur les droits de l'enfant. Le BDEJ a notamment collaboré avec des étudiants du Renaissance College afin de poser les bases d'une stratégie d'engagement jeunesse. Ce projet constitue une expérience pratique dans le cursus académique des étudiants. Notons aussi une collaboration avec le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick pour sensibiliser à la socialisation des jeunes et à l'importance du droit à l'égalité à l'occasion de la Journée internationale des femmes ainsi que le partenariat avec le Festival FRYE. Le BDEJ s'est notamment associé au volet jeunesse, rappelant que l'accès aux loisirs comme l'écriture et la lecture est un droit des enfants protégé par la Convention.

Le BDEJ est aussi présent pour mettre à disposition son expertise en matière de droits de l'enfant. Il collabore, par exemple, à la mise en place d'un centre d'appui pour les enfants victimes d'agression sexuelle. Ce centre d'appui aura non seulement pour mission de coordonner les enquêtes et les poursuites judiciaires, mais aussi d'apporter le soutien nécessaire aux victimes en offrant un cadre plus soucieux de leurs droits et de leur bien-être.

Recherche

Au courant des dernières années, le volet recherche du Bureau du défenseur s'est largement amplifié. Le BDEJ est de plus en plus sollicité pour des lettres d'appui aux efforts de divers chercheurs en droits de l'enfant à travers le pays. Il initie aussi certains efforts de recherche avec des chercheurs d'ici, et les membres du personnel contribuent à l'avancement de l'état de la recherche et d'analyse à travers divers projets de publication. Parmi les efforts en cours, nous pouvons souligner :

- la préparation d'une revue spécialisée en droits de l'enfant avec des chercheurs de la faculté de droit de l'Université de Moncton, offrant un débouché publicitaire aux nombreux conférenciers du cours d'été de Moncton;
- la recherche de financement et le recrutement d'un titulaire d'une nouvelle chaire de recherche en santé mentale adolescente à l'Université de Moncton;
- la recherche de partenaires et de financement envers l'établissement d'une clinique d'accès à la justice pour les jeunes de la région du Grand Fredericton en partenariat avec la faculté de droit de l'UNB;
- la participation comme collaborateur aux demandes de financement aux grands conseils de la recherche de GlobalChild, une initiative du D^r Ziba Vaghri de l'Université de Victoria, pour établir un outil d'évaluation de l'état d'avancement dans la mise en œuvre des droits de l'enfant au sein des États signataires à la Convention;

- 
- la participation avec des chercheurs de l'UNB, l'U de M et l'UPEI à un schéma de projet et Quick Strike des IRSC pour financer un programme de recherche longitudinale sur une cohorte de nouveau-nés au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard;
 - l'appui comme collaborateur au programme de recherche de la D^e Tara Collins de l'Université Ryerson qui monte un réseau canadien et international de chercheurs impliqués à la participation citoyenne des enfants à la mise en œuvre de leurs droits, particulièrement dans le milieu de la protection de l'enfance;
 - la participation à la préparation d'un guide pratique à l'intention des juristes canadiens de l'Association du Barreau canadien sur la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* et comment mieux la plaider et la faire appliquer par les tribunaux canadiens.


Groupe de recherche interdisciplinaire et expertises à l'Université de Moncton

Un groupe de recherche interfacultaire à Moncton a été mis en place à l'initiative du BDEJ. Il réunit des représentants de plusieurs facultés dont celle de droit, de l'éducation, des sciences infirmières ou encore de l'École de travail social, et il est coordonné par le BDEJ. La Direction de l'éducation permanente apporte un soutien sur le plan logistique. Les membres se rencontrent sur une base trimestrielle. Le projet en cours est une cartographie de la recherche à l'Université de Moncton en matière de droits de l'enfant. En effet, ce qui ressort de la dernière rencontre est l'intérêt des membres pour le domaine des droits de l'enfant sur le campus, avec une demande pour une meilleure concertation. C'est pour cette raison que la notion d'une cartographie (recensement) s'avère importante afin de déterminer l'état des lieux en matière de recherche sur les droits de l'enfant. Des appels ont été faits à l'ensemble de la communauté universitaire (professeurs, étudiants, employés).

L'Université de Moncton, depuis le Sommet de Moncton, et grâce aux multiples projets initiés par le BDEJ, se positionne comme une plateforme incontournable de recherche en faveur des droits de l'enfant. En témoigne d'ailleurs l'établissement récent d'une chaire de recherche en santé mentale adolescente au moyen d'une dotation de 2,5 millions de dollars ou encore le projet Access-Esprits ouverts (voir ci-dessous). De plus, l'édition 2015 du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant a permis, pour la première fois, le développement d'un ouvrage collectif sur la santé mentale des enfants codirigés par les professeurs Nicholas Léger-Riopel et Malaïka Bacon-Dussault, et le défenseur adjoint Christian Whalen. Publié par la Revue de Moncton, ce recueil présente des textes de conférenciers et des textes inédits portant sur la santé mentale.

Projet relatif à la cyberviolence

En partenariat avec l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) et le Centre Muriel McQueen Fergusson de recherche sur la violence familiale (CMMF), le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse participe à un projet de deux ans financé par Condition féminine Canada qui vise à prévenir et à éliminer la cyberviolence envers les femmes et les filles au Nouveau-Brunswick. Le projet a pour but d'établir des interventions communautaires et axées sur des données probantes en matière de cyberviolence, au moyen de stratégies coordonnées qui abordent les obstacles institutionnels et tiennent compte de la capacité existante.



Aux fins du projet, la cyberviolence désigne les dommages causés par une personne ou un groupe à quelqu'un d'autre à l'aide de la cybertechnologie, y compris un ordinateur, un cellulaire et d'autres moyens tels Internet, les médias sociaux et diverses applications. Le projet sera axé sur les questions de cyberintimidation liées au genre, les échanges non consentis d'images intimes et l'exploitation des enfants sur Internet par leurre ou pornographie. La cyberviolence est devenue un problème omniprésent à l'échelle locale, nationale et internationale. Au Canada, des histoires comme celles de Rehtaeh Parsons et d'Amanda Todd ont fait ressortir l'importance d'aborder ce défi, et nous rappellent les incidences sociétales plus grandes sur la santé mentale des jeunes, et la violence envers les femmes et les filles.

L'étape de recherche du projet de deux ans est maintenant terminée. La coordonnatrice du projet a analysé l'information qu'elle a recueillie sur la nature et l'ampleur de la cyberviolence au Nouveau-Brunswick au moyen d'un sondage en ligne et auprès de groupes de discussion formés de jeunes. Le dernier groupe de discussion s'est réuni en novembre 2015, et un rapport sur l'évaluation des besoins a par la suite été soumis à Condition féminine Canada. Les résultats de l'évaluation des besoins nous ont permis de mieux comprendre les qualités uniques et le contexte social de la question dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

En octobre, un deuxième atelier a été organisé à l'intention des partenaires communautaires afin de mobiliser les intervenants autour de la question de la cyberviolence visant les femmes et les filles. Il a donc été possible, dans le cadre du projet, de présenter l'information recueillie auprès des groupes de discussion et lors du sondage en ligne distribué l'année précédente aux jeunes du Nouveau-Brunswick. En fonction des besoins des jeunes, certains partenaires communautaires ont déterminé des moyens de contribuer à la prévention et à l'élimination de ce problème troublant et grandissant.

L'étape de l'élaboration des stratégies du projet qui comportera le développement d'une trousse d'outils est en cours. Les stratégies qui seront mises en oeuvre prochainement porteront sur l'intervention en cas de cyberviolence et sur le transfert de connaissances à cet égard.

Le fossé entre les générations quant à la compréhension de la technologie est une grande préoccupation soulevée par les jeunes et les partenaires communautaires. Comme le mentionnait un des participants à un groupe de discussion : « Nos parents doivent suivre une formation puisqu'ils n'ont pas grandi avec Internet...ils ont des cellulaires et d'autres trucs, mais ils ne savent pas comment les utiliser. Nous avons grandi avec la technologie, nous savons donc comment ça fonctionne, mais eux, je ne pense pas qu'ils comprennent. » Les jeunes et les partenaires communautaires ont reconnu que ce fossé est un obstacle à la prévention de la cyberviolence. L'équipe du projet prendra des mesures pour combler ce fossé en travaillant avec les cinéastes et les jeunes pour que ces derniers racontent leur histoire et développent eux-mêmes ce sujet comme un moyen de sensibiliser leurs pairs et de mettre en œuvre un plan d'action stratégique en novembre 2016.



Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes

En 2013, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick a entamé le processus d'élaboration d'une stratégie provinciale concertée de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes. La vision énoncée dans la stratégie s'inspire de l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) des Nations Unies et des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies afin de tenir compte, de façon coordonnée et selon les faits probants, de toutes les formes de dommages causés aux enfants et aux jeunes. Le but ultime était d'établir une stratégie provinciale qui reflète les points de vue de tous les intervenants pertinents et de définir leurs engagements individuels envers une action future.

Principes directeurs

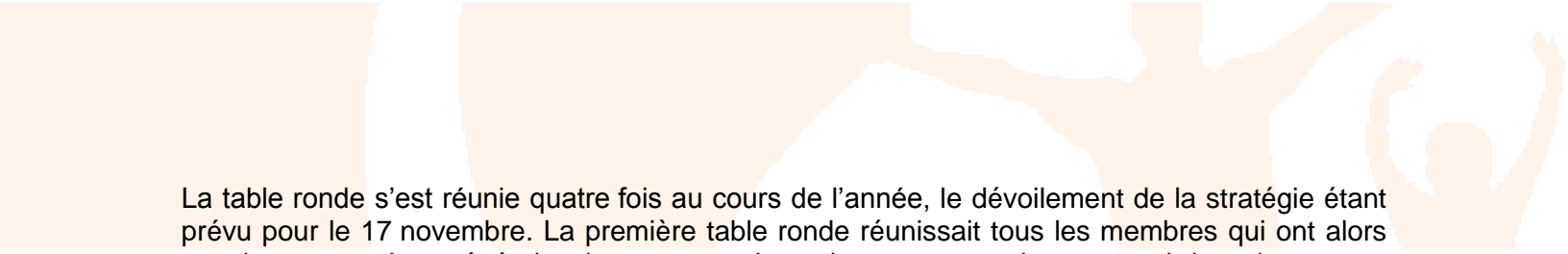
Tout au long du processus d'élaboration de la stratégie, deux principes directeurs sont ressortis comme la base de tous les engagements qui seront pris dans le cadre de la stratégie. Le premier principe est que la stratégie doit comporter une démarche coordonnée afin de prévenir les dommages causés aux enfants et aux jeunes, faisant référence à la volonté de collaborer et de communiquer en vue d'atteindre l'objectif commun de prévenir les dommages. L'adoption d'une démarche axée sur la collaboration entre les membres contribuant à la stratégie témoigne d'une compréhension de l'accent mis par le Comité des droits de l'enfant sur le fait que la prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes n'est pas uniquement la responsabilité du gouvernement; tous les membres de la société peuvent aider à faire valoir les droits des enfants au Nouveau-Brunswick d'être protégés contre les dommages.

En outre, l'adoption d'une démarche coordonnée reconnaît aussi les nombreuses organisations qui ont déjà établi des programmes et des services visant à prévenir les dommages. La stratégie provinciale fera ressortir le désir de ne pas réinventer la roue et de mettre plutôt l'accent sur l'harmonisation des initiatives et le peaufinage des services afin de joindre le plus grand nombre possible de jeunes au Nouveau-Brunswick.

Le deuxième principe de la stratégie est l'engagement des jeunes, qui découle aussi d'une démarche basée sur les droits de l'enfant et qui reflète l'engagement à l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* d'assurer une participation significative des jeunes aux questions qui les touchent. Les jeunes de partout au Nouveau-Brunswick ont participé à l'élaboration de la stratégie et ils ont eu de nombreuses occasions d'exprimer leurs points de vue sur cette démarche et les produits livrables.

Processus

Afin que la stratégie soit entièrement mise en oeuvre, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a créé un groupe de travail, en collaboration avec le Bureau du Conseil exécutif. Le groupe de travail s'est réuni toutes les deux semaines au cours de la dernière année et a convenu que le meilleur moyen d'assurer la participation de tous les intervenants était d'inviter des membres de directions gouvernementales, de la société civile et d'organisations non gouvernementales ainsi que des jeunes à se réunir quatre fois en table ronde et d'agir comme organisme décisionnaire en ce qui a trait à la stratégie. Selon le modèle de théorie du contrat social, les membres de la table ronde représentent les instances les mieux placées au Nouveau-Brunswick pour contribuer à la stratégie de prévention des dommages et pour assurer sa viabilité, en limitant son contenu à leurs engagements volontaires.



La table ronde s'est réunie quatre fois au cours de l'année, le dévoilement de la stratégie étant prévu pour le 17 novembre. La première table ronde réunissait tous les membres qui ont alors acquis une notion générale du concept de « dommage » qui comprend les dommages physiques, mentaux, sexuels et environnementaux envers les enfants et les jeunes. Après avoir confirmé la définition, le groupe de travail a développé une analyse du contexte permettant d'examiner les indicateurs de dommage existants envers les enfants et les jeunes, et faisant ressortir les écarts dans les programmes et les services.

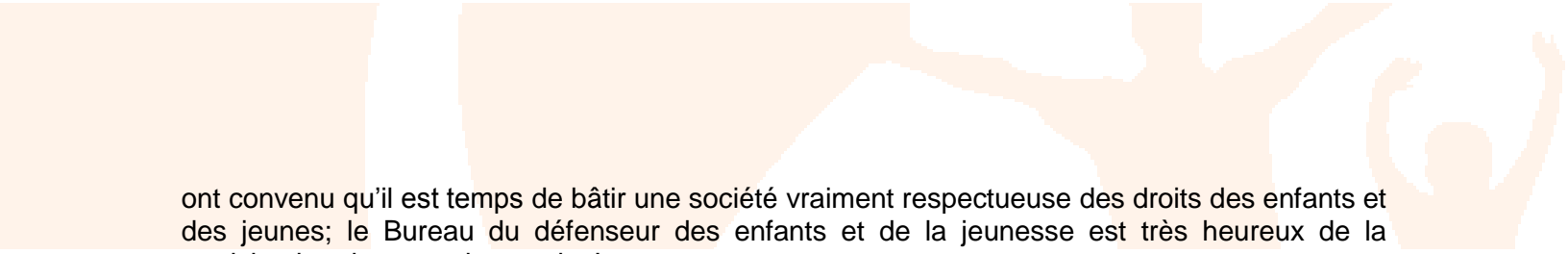
Au cours de la deuxième table ronde, les résultats de l'analyse du contexte ont été étudiés et un processus désigné « pointage démocratique » a été entamé afin de déterminer les secteurs de dommages auxquels il faut accorder la priorité dans la stratégie. Après avoir cerné quelque 150 dommages envers les enfants et les jeunes, les membres de la table ronde ont été invités à poser des puces autocollantes de différentes tailles sur les priorités qu'ils jugeaient les plus importantes. Les priorités ayant obtenu le plus grand nombre d'autocollants ont constitué les onze priorités de la Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes. Elles étaient :

1. Santé mentale;
2. Intimidation et cyberintimidation;
3. Accès à l'éducation;
4. Droit à une famille;
5. Soutien aux jeunes dans le système de justice pénale;
6. Logement pour les populations vulnérables;
7. Blessures;
8. Besoins des enfants des Premières Nations;
9. Santé et nutrition;
10. Sexualisation des jeunes personnes;
11. Agression sexuelle et violations.

Lors de la troisième table ronde, les membres ont examiné les écarts, et proposé des solutions et des mesures de suivi en vue de les combler. Les jeunes à la table ronde ont joué un rôle prépondérant dans le dialogue, exprimant le désir d'exercer un plus grand contrôle sur le processus et les résultats afin de s'assurer que leurs voix sont vraiment entendues et que leurs opinions sont prises en compte dans les résultats globaux.

Lors de la quatrième table ronde, tous les membres ont eu l'occasion d'étudier la première version de la stratégie et de donner leurs commentaires sur son contenu et sa structure. Avant cette étape, le Secrétariat de la Stratégie de prévention des dommages a rencontré chaque membre du groupe et les intervenants externes dans le cadre de divers processus afin de solliciter leur engagement individuel et des mesures de suivi pour contribuer à la stratégie.

La ministre Cathy Rogers a officiellement dévoilé la stratégie le 17 novembre 2015 dans le cadre de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant, qui constituait le premier jour d'un processus de changement d'une durée de cinq ans. La mise en oeuvre de la stratégie relèvera d'un nouveau comité interministériel sur les enfants et les jeunes qui a été créé pour superviser la stratégie et la mise en oeuvre de l'étude d'impact sur les droits de l'enfant au sein du gouvernement et pour améliorer les services offerts aux enfants et aux jeunes du Nouveau-Brunswick. Bref, la Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes est un projet d'envergure qui touche tous les aspects de la vie d'un enfant afin de créer la résilience et un sentiment d'appartenance. Tous les intervenants au Nouveau-Brunswick



ont convenu qu'il est temps de bâtir une société vraiment respectueuse des droits des enfants et des jeunes; le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse est très heureux de la participation de toutes les parties!

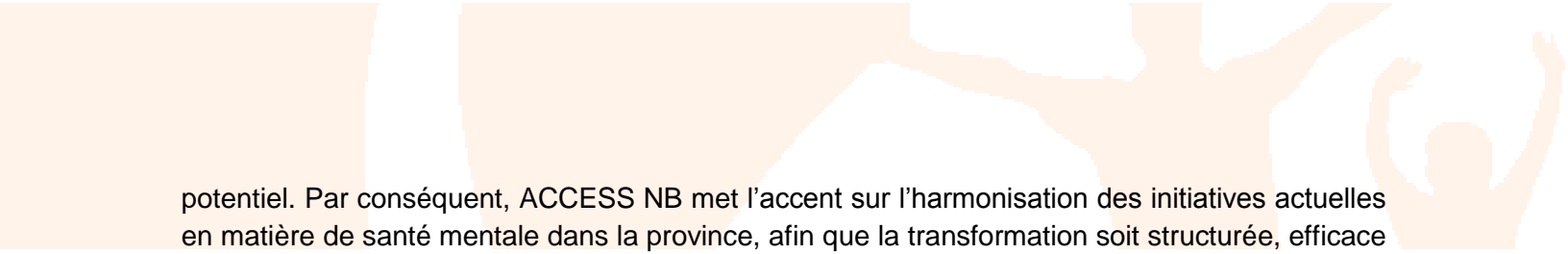
ACCESS Canada et ACCESS Esprits ouverts NB : Champions de la recherche transformationnelle en santé mentale des adolescents

ACCESS Esprits ouverts NB est une direction d'un projet national sur le changement transformationnel en santé mentale chez les adolescents et les jeunes adultes. L'acronyme ACCESS signifie Adolescents/Jeunes adultes, Contact, Communauté, Engageants, Sans délai, Sans stigmatisation. Il s'agit d'un réseau multidisciplinaire de groupes d'intervenants dans six provinces et un territoire au Canada. Les intervenants d'ACCESS, un réseau axé sur les jeunes, sont les familles et aidants, les organismes communautaires, les fournisseurs de services, les chercheurs, les décideurs et les communautés des Premières Nations. ACCESS Esprits ouverts a pour but d'implanter, d'évaluer et d'opérer une transformation dans la manière dont les jeunes ont accès aux services de santé mentale dans divers contextes canadiens et dont ils y ont recours.

ACCESS Esprits ouverts est financé au moyen d'une subvention de 25 millions de dollars sur une période de cinq ans, et cofinancé par la Fondation Graham Boeckh et l'Institut de recherche en santé du Canada. Le réseau compte 12 sites actifs au pays, celui du Nouveau-Brunswick étant le seul site de démonstration provincial. ACCESS a pour objectif principal d'accroître l'engagement et la sensibilisation des jeunes relativement aux problèmes de santé mentale, conformément au droit de participation que leur confère l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, et de fournir un accès en temps opportun à des soins de santé mentale conviviaux et fondés sur des faits pour l'ensemble des degrés de gravité des troubles de santé mentale. Les principes de base de cette transformation sont les suivants : 1) dépistage précoce de cas, 2) aiguillage ouvert et accès rapide, 3) transitions axées sur les besoins et 4) soins fondés sur des faits et sur l'expérience.

Depuis la fin du processus lié aux subventions, l'équipe du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse participent activement aux étapes suivantes. Une structure de gouvernance a été établie au cours de la dernière année, et des représentants du BDEJ siègent au comité exécutif et au comité de supervision. D'autres sous-comités ont été créés afin de s'assurer qu'il est tenu compte de la voix de la collectivité, des familles, des Premières Nations et surtout des jeunes dans la transformation de la prestation des services de santé mentale dans la province.

Au cours de la dernière année, ACCESS Esprits ouverts NB a développé sa théorie du changement qui est essentiellement une répartition des étapes qui seront suivies par l'équipe du Nouveau-Brunswick pour réaliser la transformation souhaitée concernant la santé mentale des adolescents. La vision est d'améliorer les résultats pour les jeunes qui souffrent de troubles de santé mentale, en renforçant la capacité de résilience et en transformant les services afin que tous les enfants et tous les jeunes du Nouveau-Brunswick puissent développer leur plein



potentiel. Par conséquent, ACCESS NB met l'accent sur l'harmonisation des initiatives actuelles en matière de santé mentale dans la province, afin que la transformation soit structurée, efficace et entièrement réussie.

ACCESS Esprits ouverts NB a aussi participé à de nombreuses possibilités d'engagement des jeunes. Dans le cadre du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant organisé par le défenseur des enfants et de la jeunesse, les représentants du sous-comité de la transformation chez les jeunes d'ACCESS NB ont fait une présentation percutante sur leurs expériences personnelles et leurs espoirs quant à l'avenir du système de santé mentale. Ils ont aussi fait une présentation à l'Institut d'été au Canada Atlantique à Charlottetown, afin d'inciter les autres Provinces maritimes à se joindre au dialogue sur la santé mentale des adolescents et des jeunes adultes. Les jeunes d'ACCESS NB, avec l'appui du défenseur des enfants et de la jeunesse, ont été les catalyseurs d'un changement de paradigme dans l'engagement des jeunes dans la province et continueront d'agir ainsi au cours des prochaines années du projet.

Intervention systémique et conseils au gouvernement

L'intervention systémique relative aux droits des enfants consiste à déterminer et à résoudre les problèmes en analysant leur origine et en recommandant des mesures correctives dans l'intérêt d'un grand nombre d'enfants et de jeunes. Elle peut avoir des incidences sur tous les paliers de gouvernement et permettre d'aborder, de façon proactive, les questions liées à la promotion et à la protection des droits des enfants.

L'intervention systémique peut mener à un grand changement du « niveau de systèmes » par l'élaboration (ou la modification) de mesures législatives, de règlements, de politiques et de procédures à l'échelle provinciale. Elle peut aussi entraîner des modifications aux politiques ministérielles ou des changements aux pratiques au niveau local. L'équipe d'intervention systémique s'inspire des cas individuels dont le BDEJ est saisi. Elle se fonde aussi sur la voix des jeunes au moyen de la sensibilisation.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la Direction de l'intervention systémique et des conseils au gouvernement du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a mené plusieurs projets visant à promouvoir des améliorations systémiques. Voici des moyens utilisés pour promouvoir l'intervention systémique :

- Enquêtes systémiques;¹
- Rapports publics;²
- Propositions au gouvernement;

¹ Conformément à l'alinéa 13(1)c) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* : 13(1) Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le défenseur peut, sur requête ou de sa propre initiative, faire ce qui suit :... c) si le plaidoyer ou la médiation ou toute autre méthode de résolution de conflits ne mène pas à un résultat jugé satisfaisant par le défenseur, il peut mener une enquête au nom d'un enfant, d'un jeune, d'un groupe d'enfants ou de jeunes...

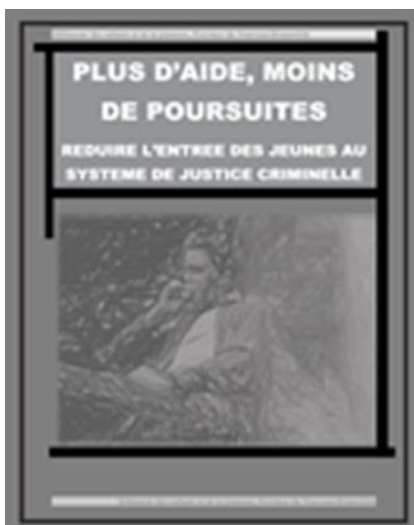
² Conformément à l'alinéa 13(1)e) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* : 13(1) Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le défenseur peut, sur requête ou de sa propre initiative, faire ce qui suit :... e) fournir des renseignements au public sur les besoins et les droits des enfants et des jeunes et sur le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse...

- Présentations;
- Réunions des intervenants;
- Initiatives axées sur la collaboration;
- Projets.

Enquêtes systémiques

Le BDEJ a effectué des enquêtes systémiques sur divers problèmes ayant trait au système d'éducation, au système de bien-être à l'enfance, au système de justice pénale pour adolescents et au système de santé, et sur les interactions entre tous ces systèmes. Voici quelques questions systémiques pour lesquelles le BDEJ est intervenu :

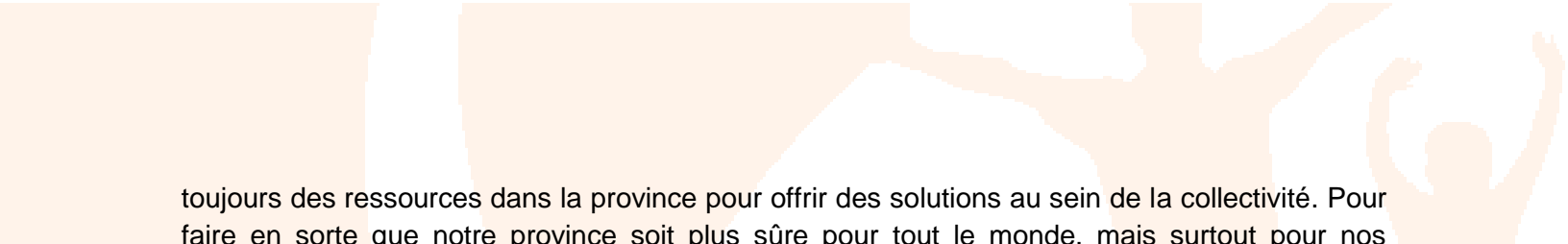
- Éléments de sécurité dans les écoles;
- Processus d'évaluation des risques de menaces violentes;
- Politique sur les fouilles dans les écoles;
- Absentéisme scolaire;
- Résolution de conflits scolaires;
- Traitement médical fourni aux enfants confiés à la garde des services de protection de l'enfance;
- Protection des jeunes hospitalisés d'urgence pour cause de santé mentale;
- Transport des jeunes ayant des troubles de santé mentale par les Services des shérifs;
- Détention des jeunes à proximité d'adultes dans les cellules de tribunal;
- Système de garde en milieu ouvert dans le cadre du système de justice pénale pour les adolescents;
- Soutien après les heures aux jeunes sous la garde du bien-être à l'enfance dans les systèmes de justice et de santé;
- Traitement des enfants atteints de maladies rares.



Lancement du rapport *Plus d'aide, moins de poursuites : réduire l'entrée des jeunes au système de justice criminelle*

Le BDEJ rend publics périodiquement des rapports découlant des examens systémiques. Cela se produit habituellement s'il existe un besoin urgent de sensibiliser le public à des questions. Le principal rapport rendu public en 2015 était intitulé *Plus d'aide, moins de poursuites*.

Le rapport intitulé *Plus d'aide, moins de poursuites : réduire l'entrée des jeunes au système de justice criminelle* établit que la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* a donné d'excellents résultats dans certaines provinces et, dans une certaine mesure, au Nouveau-Brunswick également. Cependant, de nombreux défis restent à relever. Il manque

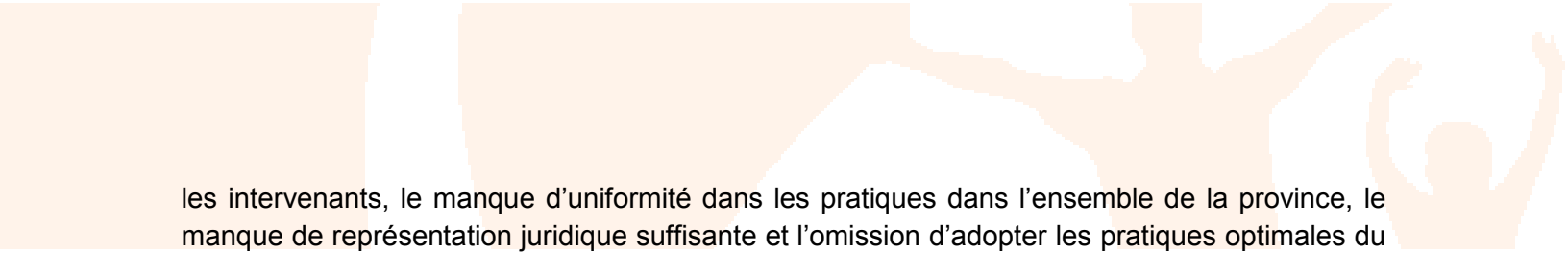


toujours des ressources dans la province pour offrir des solutions au sein de la collectivité. Pour faire en sorte que notre province soit plus sûre pour tout le monde, mais surtout pour nos enfants, nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre la criminalité juvénile en instaurant des mesures sociales et en investissant dans la prévention. Il sera nécessaire d'élaborer une vaste stratégie comprenant, entre autres, les éléments suivants : investissement dans les services de santé mentale pour les enfants et les adolescents; prévention des mauvais traitements et de la négligence envers les enfants; et solutions aux diverses problématiques (troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, toxicomanie, itinérance et décrochage scolaire).

En 2012, le Parlement a adopté un projet de loi omnibus sur la criminalité qui comprenait des modifications à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Le BDEJ avait émis des réserves et les a exprimées devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi, mais il est tout de même certain que les fondements mêmes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* demeuraient solides. Nous pensons, par ailleurs, que le Nouveau-Brunswick doit mettre en œuvre l'ensemble de la *Loi*, et que les modifications ne devraient pas constituer un empêchement. Reste à voir comment les tribunaux du Nouveau-Brunswick appliqueront la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et ses modifications. Toutefois, la prévention du crime n'est pas d'abord l'affaire des services correctionnels et des tribunaux. C'est l'affaire de la communauté. Bien sûr, elle repose sur les efforts éclairés des policiers, des avocats et des juges, mais elle exige également le concours de ministères comme la Sécurité publique, la Santé (toxicomanie et santé mentale), le Développement social, la Justice, l'Éducation.

En produisant le présent rapport, nous voulions apporter quelques pistes de solution pour pouvoir combler certaines lacunes. Nous proposons donc aussi des recommandations pour créer un système global dans lequel les droits des jeunes seront respectés et grâce auquel ceux-ci pourront devenir des membres indépendants et résilients de notre société. À ce propos, rappelons le préambule de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* : « la société se doit de répondre aux besoins des adolescents, de les aider dans leur développement et de leur offrir soutien et conseil jusqu'à l'âge adulte. » Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la sécurité de nos collectivités et pour offrir des modèles de rôle positifs à nos jeunes. Nous saluons l'excellent travail qu'a accompli jusqu'à maintenant la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique ainsi que le leadership important dont le Nouveau-Brunswick a fait preuve dans la mise en application des droits des enfants et dans l'intégration de la prestation des services aux enfants et aux adolescents.

Le rapport invitait les concepteurs de politiques, les policiers, le personnel des services correctionnels, les avocats, les procureurs, les autorités scolaires, les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé à collaborer avec les collectivités afin de remplir les obligations du Nouveau-Brunswick prévues dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies. Il contient dix recommandations officielles visant à aborder les problèmes systémiques, notamment l'absence d'interventions précoces, de spécialisation concernant les circonstances de développement et les besoins particuliers des jeunes, et d'une formation exhaustive pour tous



les intervenants, le manque d'uniformité dans les pratiques dans l'ensemble de la province, le manque de représentation juridique suffisante et l'omission d'adopter les pratiques optimales du domaine de la justice pénale pour adolescents.

Propositions au gouvernement

La Direction de l'intervention systémique du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse présente des propositions officielles sur certains sujets sur invitation ou s'il existe un besoin urgent de faire valoir les droits d'un enfant sur une question. C'est un volet de la fonction Conseils au gouvernement du mandat du BDEJ prescrit par la loi.³ Le BDEJ a offert des conseils sur divers sujets, notamment :

- Commission d'étude sur les services de garde;
- Questions liées à la demande de garde : Examen des diverses pratiques du MDS relatives aux processus liés à la demande de garde qui sont ressorties dans une cause judiciaire dans laquelle le juge a recommandé au MDS de consulter le défenseur des enfants et de la jeunesse;
- Accessibilité des terrains de jeux pour les enfants ayant des capacités et des besoins variés;
- Prévention des punitions corporelles infligées aux enfants

Présentations

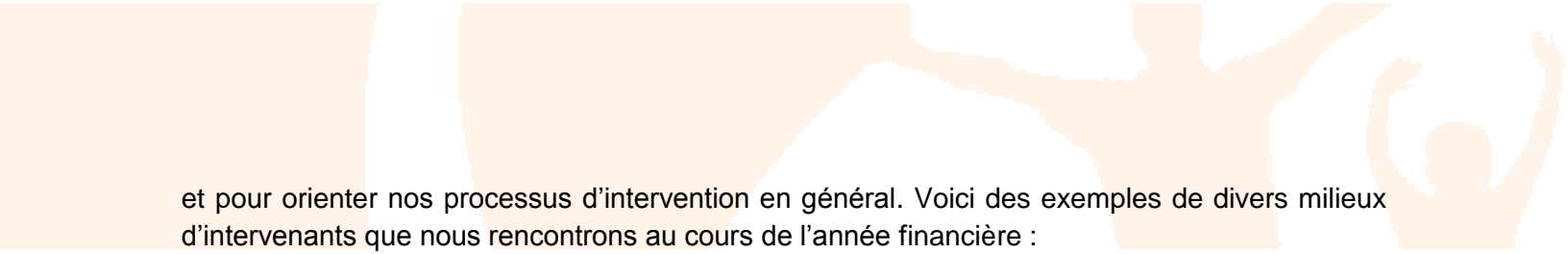
L'intervention systémique nécessite un grand soutien de la part de nombreux intervenants et du public en général. Dans ce contexte, la Direction de l'intervention systémique du BDEJ a fait de nombreuses présentations notamment :

- durant les cours de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick;
- durant les cours sur les droits de la personne et la criminologie à l'Université Saint Thomas;
- lors du Forum public sur l'accès à la justice au Nouveau-Brunswick;
- dans les écoles secondaires;
- dans les écoles intermédiaires;
- au Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.

Réunions des intervenants

Les représentants de la Direction de l'intervention systémique du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse rencontrent régulièrement les fonctionnaires et les représentants d'organismes. Le personnel chargé des interventions systémiques rencontre aussi de nombreux groupes, organismes et particuliers pour mener des interventions systémiques en collaboration

³ Conformément au paragraphe 2 d) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* : 2 Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, qui est établi en vertu de la présente loi, a les responsabilités suivantes : [...] d) veiller à ce que de l'information et des conseils soient fournis au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux communautés au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la sensibilité et de la pertinence des services aux enfants et aux jeunes [...]



et pour orienter nos processus d'intervention en général. Voici des exemples de divers milieux d'intervenants que nous rencontrons au cours de l'année financière :

- Jeunes (en milieu scolaire, en détention, sous garde en milieu fermée, dans les foyers de groupe et ailleurs);
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick;
- Société John Howard;
- Société Elizabeth Fry du Nouveau-Brunswick;
- Impact Jeunesse;
- Représentants des services de police communautaires;
- Conseiller de l'aide juridique en matière de droit de la famille;
- Comité de l'examen des décès d'enfants du Nouveau-Brunswick;
- Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick.

Initiatives menées en collaboration

Bien que la fonction d'intervention systémique comporte surtout des examens et des enquêtes, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a augmenté récemment le nombre d'initiatives qu'il entreprend en collaboration avec le gouvernement et la société civile. À titre d'exemple, le nombre d'activités de promotion des droits juridiques des enfants et des jeunes a augmenté grâce aux collaborations avec la division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien. Dans le même ordre d'idée, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse s'est engagé auprès de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick à planifier la mise sur pied de services cliniques d'aide juridique pour les jeunes; le projet consistait à inciter la seule clinique d'aide juridique sans frais du Nouveau-Brunswick à participer à un projet d'accès à la justice pour les jeunes.

La Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes est la principale initiative concernant l'intervention systémique menée en collaboration au cours de l'année financière. La stratégie, qui a été rendue publique le 17 novembre, est axée sur l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies – le droit d'être protégé contre toute forme de préjudices. Ce projet de collaboration entre le gouvernement et la société civile a été dirigé par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse comme il est décrit ci-dessus.



Cas vécu : mon droit à une intervention concertée dans le respect de mon meilleur intérêt

Une jeune fille confiée à la garde de la ministre du Développement social et demeurant dans un centre de traitement thérapeutique ne peut fréquenter l'école que quelques heures par semaine en raison de comportements difficiles. Elle n'agit pas de la même manière à sa résidence. Un délégué du BDEJ est intervenu et a proposé une rencontre entre le personnel de l'école et le personnel de la résidence. Des solutions ont été trouvées sur la façon de prévenir et d'aborder les comportements difficiles. Cette nouvelle équipe a décidé de se réunir régulièrement et de travailler ensemble. La jeune fille a ainsi pu demeurer à l'école plus longtemps et participer aux activités scolaires.



Conclusion

Durant l'exercice financier 2015-2016, le BDEJ a poursuivi ardemment ses efforts en matière de promotion des droits et de protection des enfants et des jeunes pour continuer le travail faisant de la province un chef de file dans le domaine des droits de l'enfant, sur le plan des outils développés. Que ce soit par la participation aux différentes instances, l'élaboration du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, les multiples conférences de cas menées en faveur d'enfants et de jeunes dont les droits ont été brimés, le BDEJ et son équipe ne ménagent pas leurs efforts pour mener plusieurs projets de front et faire reculer la violation des droits de l'enfant. Ces efforts s'inscrivent dans la reconnaissance que les enfants et les jeunes sont **tous différents, tous égaux**, sans distinction aucune, peu importe leur origine, leur handicap et l'endroit où ils vivent.

Nous partons du principe que le BDEJ ne peut seul suffire à la tâche et que l'instauration de milieux respectueux des droits est la responsabilité de tous. C'est dans cette perspective que le BDEJ a lancé conjointement avec le Bureau du Conseil exécutif la première Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes avec des principes directeurs comme le respect des droits de l'enfant ou la communication ouverte pour ne citer que ceux-là. C'est pour cette raison encore que le BDEJ participe à la première table de concertation intergouvernementale, qu'il a appelé avec le dernier rapport *Plus d'aide, moins de poursuites : Réduire l'entrée des jeunes au système de justice criminelle* à des actions concrètes pour la déjudiciarisation des jeunes contrevenants ou qu'il est au cœur de la mise en oeuvre d'une recherche transformationnelle sur la santé mentale. Dans cette optique, nous n'avons cessé d'accompagner le mécanisme de plainte et de recommandations systémiques par des actions de sensibilisation, afin que chacun s'approprie l'important enjeu que constituent les droits de l'enfant. Nous nous associons des académiciens, des intervenants de première ligne, des jeunes, des enseignants et des parents à nos projets dans des actions concertées et collectives.

Malgré des avancées notables, force est de constater que beaucoup reste à faire afin de parvenir au plein épanouissement de nos enfants. En témoigne notre manque de ressources financières. Le BDEJ n'est, en effet, pas doté d'un budget lui permettant de répondre à l'ensemble des besoins. Il manque cruellement de moyens en matière d'éducation et sur le plan des plaintes individuelles. Malgré cela, nous restons mobilisés et appelons à une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Des jeunes et des enfants respectés dans leurs droits, épanouis, dans des milieux sécuritaires et épanouissants, n'est pas un idéal hors de notre portée. Nous avons la conviction que cela est possible et indispensable au bien-être de notre province et au-delà, pour que les enfants et les jeunes soient tous **égaux**.